



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 19 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne. Le triste succès de nos armes en France donne lieu de croire que le fléau de la guerre va cesser, que l'on ne verra pas paroître sur les bords du Rhin, les soldats russes, que notre cour perdra sans ressource, la tabatière d'or donnée au ministre de Russie, & les cinq cents ducats distribués à la chancellerie, pour l'adhésion au traité des puissances coalisées. L'Angleterre & la Hollande se présentent comme médiatrices ; mais qui sera médiateur entre l'empereur & ses sujets. Le trésor est vuide ; pour le remplir on se propose de faire rentrer, sans remise, les arrérages de subside de guerre établi pendant la guerre dernière contre les Turcs. Ce projet excite de violens mécontentemens ; aussi commence-t-on à parler de la souveraineté du peuple, & du droit qu'il a de fixer l'impôt & la manière de le percevoir.

De Worms, ce 7 octobre. Les Français nous ont quitté enfin cet après-dîné à deux heures, après

nous avoir imposé 66,000 florins de contribution, qui devoient être payés à midi en argent comptant, si nous ne voulions pas voir la ville mise à feu & à sang. La fondation de N. D. a été imposée à 50,000 florins & les autres fondations à proportion. Le magistrat assemblé dans le château, où se trouvoit aussi le général français, a fait des représentations à celui-ci sur l'impossibilité de satisfaire à cette demande, en le suppliant à genoux de l'adoucir ; mais tout a été inutile. Comme il n'y avoit pas moyen de trouver jusqu'au terme prescrit la somme entière, les Français ont emmené avec eux, comme otâges, plusieurs magistrats, le prévôt de la fondation de N. D., un chanoine de chaque fondation, & deux religieuses. On prétend que la valeur des effets pris ici, tant en argent qu'en bleds &c., se monte à un million. Dans le château se trouvoient plusieurs milliers de tentes que le prince de Condé avoit cru mettre en sûreté dans ce lieu. Tout cela fut enlevé avant-hier. — Au reste les habitans se louent de la bonne discipline qu'ont observée les Français. — Le général

Custine fait dresser des batteries à Spire, où il veut établir son quartier-général. Dans les passe-ports signés par lui, il se nomme commandant de Spire. Son armée se monte, dit-on, à 35,000 hommes.

De Stougaard, ce 9 octobre. Avant-hier soit arriva à Canstadt la princesse héréditaire de Bade, conduisant toute la famille du margrave, lui-même & le prince héréditaire exceptés. Elle avoit avec elle tous les bijoux & effets précieux du château de Carlsruhe. Toute cette famille se rendra à Ulm, pour y rester jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie vers les bords du Rhin. Le margrave & le prince héréditaire resteront encore quelques temps à Carlsruhe. Tout est en fuite dans le marguisat, & l'on ne voit sur les chemins qu'hommes & effets venant de ce pays-là. Et cependant il n'y a pas encore de troupes françaises en deça du Rhin. Il n'y a que trois petits détachemens, dont le plus grand ne passoit pas 150 hommes, qui aient été vus dans les environs de Philipsbourg, Lusheim &c. Leur intention étoit d'enlever des soldats & recruteurs autrichiens, & des restes de magasin &c. appartenant aux Impériaux. Ayant rempli ce but, ils ont repassé la rivière sans commettre aucun excès, & en observant la plus exacte discipline.

De Bâle Le conseil secret de Bâle a écrit au prince d'Estershazy, commandant sur le Rhin les troupes autrichiennes, pour le prier de faire son possible pour que leur territoire ne fût pas continuellement inondé d'émigrés de l'armée de Condé.

Le prince d'Estershazy a répondu qu'il approuvoit très-fort l'inquiétude des Bâlois au sujet des émigrés, qu'il sentoit combien ces hôtes étoient incommodes, & qu'il prioit MM. de Bâle de n'en laisser entrer aucun dans leur ville que munis d'une lettre de lui prince d'Estershazy, au résident impérial Greiffeneck, que quand ils arriveroient à la porte de la ville on leur demanderoit cette lettre, quelle seroit portée par une ordonnance du poste de la porte à M. Greiffeneck, que celui-ci écrirait au

commandant du poste, si c'étoit vraiment une lettre de M. d'Estershazy, & pour combien d'heures, ainsi que pour quelle affaire l'émigré entroit en ville, qu'alors seulement l'officier du poste pourroit laisser entrer l'émigré.

Il faut convenir que voilà une puissance pour laquelle l'Autriche, son alliée a de grands égards.

Un officier autrichien disoit il y a quelques jours à un Bâlois, si j'eusse été le prince d'Estershazy, j'aurois demandé un pour parler à Ferrières, & là je serois convenu avec lui qu'il me laisseroit jeter un pont sur le Rhin, que j'y ferois d'abord passer les émigrés, que quand ils y seroient tous nous romptions chacun le pont de notre côté, & que nous abandonnerions ainsi la horde noire à son malheureux sort.

F R A N C E.

Paris. La dépense a excédé, en septembre, la recette de 145 millions. On conçoit que la guerre a rompu le niveau. On a donc ordonné à la caisse de l'extraordinaire, de verser ces 145 millions. Cambon a proposé hier de créer 400 millions d'assignats qu'il hypothèque sur plus de trois milliards; savoir:

En biens nationaux, autres que ceux qui ont servi de gages aux précédens assignats, les palais épiscopaux, les maisons des religieuses, les biens de Malthe, les coupes des reserves de bois ecclésiastiques, les bois épars des forêts nationales, estimé, ci	675,000,000 l.
La valeur des forêts nationales	1,200,000,000
Biens des émigrés	1,000,000,000
Domaines de la liste civile	200,000,000
Montant des droits féodaux à racheter sur les biens nationaux vendus	50,000,000
Valeur des domaines nationaux engagés	100,000,000
Total	3,225,000,000 l.

Si l'on ajoute à cela, la vente de nos églises;

car, ajoute Cambon, il faudra bien en venir à la maxime, qui veut un culte doit le payer, & là où il y a égalité de droits, il est absurde que l'état fournisse de magnifiques édifices au culte catholique, tandis que les protestans, à qui ces églises appartiennent comme à tous les autres citoyens, sont obligés d'acheter ou de louer des temples pour les jongleries de leurs prêtres, lesquels ne mériteroient pas moins des traitements nationaux que les nôtres.

Le tableau de nos ressources, ajoute Cambon, est un grand avertissement aux despotes.

§. Le camp commence à donner beaucoup d'inquiétudes. Lorsque le roi de Prusse s'avançoit à grands pas vers Châlons, & qu'il menaçoit de venir se poster aux portes de la capitale, le peuple souverain admiroit les précautions prises pour la garantir; mais aujourd'hui que cette armée retrograde honteusement; aujourd'hui que les puissances coalisées sont plus occupées de défendre leur territoire que d'envahir le nôtre; pourquoi un camp aux portes de Paris? pourquoi cette quantité de terre arrachée à la culture? pourquoi salarier une troupe d'ouvriers qui font la loi? pourquoi fatiguer les honnêtes citoyens de la garde & de la gendarmerie nationale? pourquoi les faire marcher lors même que l'intempérie du temps force à suspendre les travaux? Depuis quinze jours on dit: on n'ira plus au camp, cependant tous les matins on entend le tambour de rappel. Y a-t-il réellement un décret de la convention, ou un arrêté de la commune qui enjoigne de cesser le travail? s'il existe, pourquoi ne s'exécute-t-il pas? Les sections ont-elles donné des ordres contraires? si ce sont les sections, ont-elles toutes témoigné le même vœu? car toutes souveraines qu'elles sont, elles ne le peuvent jamais être individuellement, mais seulement dans leur réunion.

§. La journée du 10 août est la journée la plus miraculeuse dont l'histoire fasse mention; elle a renversé les potentats, & à élevé ceux qui se

tenoient humblement dans l'obscurité. Les pactes de famille sont rompus, les rois sont fugitifs, leur sceptre est brisé, les barons allemands, si fiers de leur noblesse, commencent à croire que la classe roturière les vaut bien, que les émigrés sont de mauvais sujets, qu'une nation qui se purge, rejette de son sein. La consternation règne dans les murs de Turin, sa majesté farde ne fait quel parti prendre. Le roi de Piussé se repent de sa fausse démarche. Le gouvernement de Suède se félicite de sa neutralité. Le roi d'Espagne voudroit & n'ose rien entreprendre contre la France. L'empereur cherche à se dissimuler qu'il sera la victime de notre révolution.

§. « Sur les réclamations adressées au conseil de service au Temple, relativement à différens effets tenus sous les scellés apposés par les commissaires qui ont été nommés à cet effet, dont l'un est Mathieu, sur les portes d'un petit cabinet dépendant de l'appartement du troisième étage du pavillon faisant partie de la tour, lesdits effets consistant principalement en paires de draps, sous la responsabilité du concierge; argenterie, sous celle du chef de cuisine, & autres objets de nécessité commune; le conseil du Temple, délibérant sur la justice de ces réclamations, les adresse au conseil-général de la commune, & l'invite à autoriser ses commissaires pour les scellés & inventaires au Temple, à remettre lesdits effets à qui de droit; observent en outre que les objets sont abandonnés, & ne sont plus gardés par personne depuis la translation de Louis Capet dans son nouveau logement de la tour quarrée.

« Et ce jourd'hui, Cleri, employé au service de Louis Capet, a exposé au conseil du Temple, qu'il a entre ses mains les ci-devant décorations de notre dernier roi, & nous a demandé à qui il doit en faire la remise; sur quoi le conseil du Temple ayant délibéré, s'en réfère à la sagesse du conseil de la commune, & l'invite à autori-

» ser les commissaires de service permanent, à re-
 » cevoir les lefdites décorations pour les porter à
 » la commune, qui enfaite les remettra à la con-
 » vention, afin que le soufflé de la liberté flétrisse
 » à jamais ces marques de la plus indigne feoda-
 » lité. »

La discussion s'ouvre sur cet objet ; &, après quelques débats, l'ordre du jour est réclamé & adopté.

§ On fait publier au tambour, que les billets de caisse des maisons de secours & autres n'auront plus de circulation. Les facteurs de la poste ont prévenu qu'ils n'en prendroient plus, ni des monnoies de cuivre, dites *Monneron*.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance du jeudi 18 octobre.

Manuel propose que les corps électoraux ne puissent plus nommer des curés, mais seulement des desservans, parce que, dit-il, on pourra les chasser quand on voudra, & ce sera un acheminement à la réforme du clergé. Un membre reprend que si on désorganise l'hierarchie du culte, c'est faire des villageois autant de rebelles & d'insurgens; mais comme cela étoit étranger au moment, on passe à l'ordre du jour.

On supprime le serment des juges, & on demande que tous sermens soient abolis, comme signes de servitudes. Lafouce prétend qu'il faut excepter celui des prêtres, sans quoi ils resteroient dans les départemens. Renvoyé au comité de constitution pour présenter un projet général sur les sermens.

Le tribunal criminel est autorisé à suspendre l'exécution de tous jugemens à mort dans l'affaire du vol de garde-meuble, toutes les fois que l'intérêt de la république & l'instruction du procès l'exigeront.

Labourdonnais écrit une lettre relativement aux inculpations de Duhoux. On la renvoie au comité de la guerre pour juger la conduite des deux généraux.

Le pain vaut huit sous la livre dans les départemens de l'Herault & du Gard. Les habitans veulent en aller chercher dans la Haute-Garonne, sur le canal, avec du canon, n'ayant pas de grains pour plus de dix-huit jours. Le comité d'agriculture fera incessamment son rapport sur cet objet.

Beauharnais écrit de Strasbourg que les prisonniers faits à Spire, ne savent comment exprimer leur reconnaissance de la manière dont les Français se conduisent vis-à-vis d'eux. Ils en ont écrit à leurs compatriotes la lettre la plus intéressante. On en fait lecture; elle est fort applaudie.

Rulh raconte que les Mayençais prisonniers sont arrivés avec la cocarde tricolore, en criant *vive la nation*. Le prestolet de Mayence a eu tant de peur qu'il s'est enfui à plus de 800 lieues de sa capitale, dans les terres d'Allemagne. Il s'agit de mettre aussi à la raison le petit prince de Salm, & le margrave de Baden. Renvoyé au comité diplomatique.

La cessation des travaux du camp de Paris est fixée à samedi prochain. Il sera accordée à tous les ouvriers, une gratification de trois jours de travail, qui ne leur fera remise que quand ils seront arrivés dans leurs municipalités; au moyen de cette gratification, toutes les réclamations des ouvriers sont annullées.

Marat renouvelle à la convention, sa dénonciation portée aux Jacobins contre Damourier, & prétend que les quatre individus massacrés par la section Mauconseil, étoient des traîtres qui venoient pour semer la division dans l'armée. On lit le procès-verbal; il se trouve que ces quatre prétendus traîtres étoient quatre Français qui, engagés chez l'étranger avant la révolution, vouloient rentrer dans leur patrie. Les deux bataillons de Mauconseil l'ont tellement reconnu, qu'ils ont livré les coupables. On demande que la tribune étant a parlé Marat soit purifiée. On passe à l'ordre du jour.

Rolland vient rendre compte des dépenses dont il a été chargé. On demande que chaque ministre rende aussi compte. Décret qui ordonne que les ministres rendront un compte collectif de leurs dépenses.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv, 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.